

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



1^{er} septembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le jeudi 1^{er} septembre deux-mille-vingt-deux (1^{er} septembre 2022) à seize heures trente (16 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères : Isabelle Laramée
Julie Marchildon
MM. les conseillers : Nicolas Bottreau
Vincent Normandeau

Sont absentes : MMES les conseillères : Noémie Biardeau
Annick Laviolette

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 29 août 2022.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 h 30.

2. RÉS. 222.09.2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

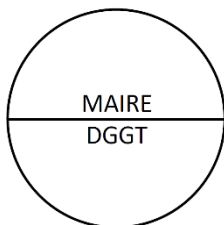
D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
1^{ER} SEPTEMBRE 2022
À 16 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Appels d'offres et soumissions;**
 - 3.1. Appel d'offres numéro 2022-05 relatif au remplacement de l'égout dur la rue de La Falaise : Octroi de contrat;
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

Adoptée



3.1

RÉS. 223.09.2022

**APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2022-05 RELATIF AU
REMPACEMENT DE L'ÉGOUT SUR LA RUE DE LA
FALAISE : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 175.07.2022 autorisant la directrice générale à aller en appel d'offres public pour des travaux de remplacement de l'égout sur la rue de La Falaise, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2022-05 préparés par la firme d'ingénierie FNX INNOV et la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des quatre (4) soumissions reçues le 22 août 2022 à 11 h 1, la soumission d'Excapro inc. s'avère être la plus basse soumission conforme;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission d'Excapro inc. pour le remplacement de l'égout sur la rue de La Falaise, au montant de 277 580.65 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2022-05.

Que la directrice générale soit autorisée à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Que les coûts reliés à ce contrat soient payés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

8.

RÉS. 224.09.2022

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 16 h 42.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse